



SYSTÈME FINANCIER DURABLE, PRINCIPES, IMPACT

CONSULTATION OFFICIELLE DES PRI

JUIN 2016

MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
CONTEXTE	5
Pourquoi les PRI mènent cette consultation	5
ÉLABORATION D'UN SYSTÈME FINANCIER DURABLE	7
Pourquoi les investisseurs devraient agir	7
Le rôle et la contribution des PRI	7
Champ d'application	8
Causes sous-jacentes de risque et leurs conséquences	10
Facteurs de changement	12
Comment les PRI détermineront quels projets faire avancer	12
ALIGNEMENT DE L'INVESTISSEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ : LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	15
Pourquoi les investisseurs devraient agir	15
Le rôle et la contribution des PRI	15
Options pour les PRI	16
MISE À JOUR DES PRINCIPES	17
MESURE DES PROGRÈS ET DE L'IMPACT DES PRI	18
FORMULAIRE DE RÉPONSE DE CONSULTATION	19
ANNEXES	20
Annexe 1 : Rapports de recherche clés d'analyse des risques et les défis	20
Annexe 2 : Exemples de conséquences de risques sous-jacents	21
Annexe 3 : Les principaux facteurs de changement dans le système financier	25

MESSAGE DU PRÉSIDENT

La **mission** des PRI appelle à promouvoir un système financier mondial durable qui soutient la création de valeur à long terme et bénéficie à l'environnement et à la société dans son ensemble. Elle affirme que nous travaillerons pour atteindre ce système en « encourageant l'adoption des Principes et en surmontant les obstacles [...] inhérents aux pratiques, aux structures et à la réglementation du marché. » Largement approuvée par les signataires, notre mission est née de notre conviction selon laquelle le système financier doit contribuer au développement économique durable s'il s'agit de servir efficacement la société.

Dix ans après le lancement des PRI, nous sommes bien placés pour mener des projets visant à aider la création d'un tel système et à soutenir nos 1500 signataires dans leur contribution à ces efforts. Nous avons travaillé avec des signataires afin d'influencer positivement le système financier pendant un certain temps. Au cours des dernières années, nous avons construit notre capacité et nos compétences internes et à travers nos signataires, partenaires et les Nations Unies, nous avons accès à un énorme pouvoir de mobilisation, à des ressources intellectuelles et à de l'expertise.

Nous croyons que, du fait que le fonctionnement du système financier influe sur la performance des investisseurs institutionnels, les investisseurs doivent considérer le fonctionnement du système financier dans son ensemble, en y incluant son but, sa conception, son efficacité et sa capacité de résistance face aux risques et aux défis en matière de durabilité.

Nous aidons déjà des signataires à faire face aux risques du système financier grâce à nos programmes de travail, par exemple, en améliorant la communication via l'initiative Sustainable Stock Exchanges et en aidant les investisseurs institutionnels à intégrer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans leurs mandats et parmi les diverses catégories d'actifs.

Plus récemment, nous avons re-défini le plan d'action relatif aux questions ESG comme faisant partie de l'obligation fiduciaire des investisseurs et nous cherchons à mettre en œuvre nos recommandations politiques dans huit pays. Grâce



à notre engagement, notre pratique de l'investissement, notre politique et notre travail de recherche, nous avons également travaillé avec des investisseurs pour faire face aux risques climatiques. Ce travail fait suite aux demandes des signataires, qui voient le fait d'aborder les risques du système financier comme une priorité dans leur stratégie d'investissement responsable.

Dans cet article, nous identifions : les domaines du système financier dont nous croyons que les PRI, en collaboration avec les signataires et les partenaires, sont les mieux placés pour avoir une influence positive ; les causes sous-jacentes des problèmes de risque et de durabilité dans le système ; et les facteurs susceptibles de façonner ceux-ci au cours de la prochaine décennie. Nous vous invitons à laisser vos commentaires sur chacune de ces zones afin de nous aider à concevoir un cadre visant à convoquer plus efficacement les signataires et à prioriser les projets dans ce domaine à l'avenir.

Comme il n'est ni possible ni souhaitable pour nous de répondre à toutes les questions identifiées dans le présent document, nous allons concentrer nos efforts sur les parties du système financier sur lesquelles nous avons une influence, qui utilisent nos points forts et où nous pouvons mettre nos ambitions en adéquation avec nos ressources et notre expertise.

Notre objectif est de présélectionner 5 à 10 projets qui créeront une contribution matérielle en vue d'atténuer ces risques et défis au cours de la prochaine décennie, et pour lesquels les PRI ont un avantage unique dans les activités des investisseurs de premier plan. Comme toujours, la création d'opportunités d'apprentissage et de collaboration sera un facteur primordial et chaque projet aura un groupe de travail grâce auquel les signataires peuvent participer. Selon les projets poursuivis, nous chercherons une expertise supplémentaire et/ou nous travaillerons en partenariat avec des organismes externes ayant une expertise appropriée.

Bien que notre mission ait appelé les signataires à se mettre au travail en vue de promouvoir un système financier durable depuis un certain temps, ceci n'a pas été codifié dans les Principes eux-mêmes et en tant que tel, nous considérons qu'il est temps à présent de revoir le contenu des Principes. Dans cette consultation, nous vous invitons à examiner si des modifications relatives aux Principes sont nécessaires pour inscrire notre travail sur le système financier et l'impact que l'investissement responsable a sur la société dans son ensemble.

Nous sollicitons également votre avis sur la façon dont les PRI peuvent mieux mettre leurs travaux en adéquation - et aider les signataires à mieux harmoniser les résultats de leurs activités d'investissement responsable - avec les buts des objectifs de développement durable nouvellement adoptés (ODD). Cela peut comprendre l'évolution de notre cadre de reddition de comptes afin qu'il capte mieux les résultats et les impacts des activités d'investissement responsable des signataires, pas simplement les politiques et les processus qui les soutiennent.

Il est important que cette consultation aborde aussi la façon dont nous mesurons le succès des PRI au cours de la prochaine décennie, en veillant à ce que notre travail ait un réel impact au niveau mondial et contribue à des marchés d'investissement plus résistants qui bénéficient à la société dans son ensemble.

Les conclusions de cette consultation feront partie de notre Plan d'action pour l'investissement responsable, qui sera publié au début de l'année 2017. Bien que le Plan d'action ne contiendra pas toutes les réponses aux défis que nous cherchons à surmonter, il s'inspirera des commentaires de plusieurs

enquêtes, consultations et ateliers d'engagement de signataires et parties prenantes, des consultations et des ateliers d'engagement menés tout au long de notre année anniversaire. Le Plan d'action établira un programme ambitieux à mettre en œuvre par les PRI et la communauté d'investissement responsable élargie. Ce programme sera élaboré et approuvé avec la participation du Conseil des PRI et informera de nos activités de planification stratégiques et opérationnelles pour la décennie à venir.

Je voudrais vous remercier pour votre contribution à ce travail important. Nous sommes conscients d'être très exigeants envers nos demandeurs à travers ce processus de consultation. Avec près de 400 personnes parmi vous ayant déjà répondu à notre enquête mondiale et 500 ayant fourni des observations écrites à notre consultation sur la responsabilisation et la diversité, notre base de signataires est profondément impliquée et investie dans la direction que nous allons prendre collectivement pour la prochaine décennie.

Nous espérons qu'en effectuant ce travail, les investisseurs - une partie essentielle du système financier - seront mieux équipés pour contribuer à la résilience du système financier et à leur tour, pour soutenir le développement économique durable et remplir leurs obligations envers leurs clients et bénéficiaires.

Le Conseil s'assurera que les PRI restent axés sur la prestation de réformes qui apportent des avantages aux signataires et que leur travail est robuste et bien planifié. Ce faisant, nous serons tous plus efficaces et percutants, et finalement, nous insufflerons le changement que nous nous étions fixés.



Martin Skancke
Président, Conseil des PRI

CONTEXTE

« Nous croyons qu'un système financier mondial économiquement efficace et durable est une nécessité pour la création de valeur à long terme. Un tel système récompensera à long terme l'investissement responsable et sera bénéfique pour l'environnement et la société dans son ensemble. Les PRI travailleront pour parvenir à ce système financier mondial durable en encourageant l'adoption des Principes et la collaboration en ce qui concerne leur mise en œuvre ; en favorisant la bonne gouvernance, l'intégrité et la responsabilisation ; et en surmontant les obstacles liés à un système financier durable qui se situe dans les pratiques, les structures et la réglementation du marché ».

La mission des PRI

Pourquoi les PRI mènent cette consultation

Notre mission est de contribuer au développement d'un système financier mondial plus durable. Nous faisons ceci principalement en travaillant avec des investisseurs institutionnels dans le monde entier afin de les encourager à mettre en œuvre [les six Principes](#) d'une manière qui soit compatible avec leurs responsabilités fiduciaires, et en favorisant la bonne gouvernance, l'intégrité et la responsabilisation. Notre objectif ultime, consacré dans le [Préambule aux Principes](#), est d'améliorer la capacité des signataires à respecter leurs engagements envers les bénéficiaires et de mieux ajuster leurs activités d'investissement avec les intérêts plus larges de la société.

Une décennie après notre lancement en 2006, et dans le cadre de son plan stratégique 2015-18, intitulé « Passer de la sensibilisation à l'impact », nous consultons longuement les signataires et les parties prenantes pour examiner nos progrès et l'impact à ce jour et pour définir un plan d'action clair pour l'avenir. Ceci vise à assurer que nous continuions à faire avancer notre mission et que les Principes restent adaptés à l'objectif étant donné la nature évolutive des pratiques d'investissement responsable.

Cette consultation fait suite à une [consultation externe](#) de la part de la société de conseil en développement durable, Steward Redqueen, qui, de même qu'elle évalue les réalisations des PRI à ce jour, a émis des recommandations pour son développement futur. Son rapport a recommandé que les PRI créent plus de clarté autour de leurs objectifs et ambitions ; qu'ils recherchent un plus grand impact sur le « monde réel » ; qu'ils améliorent leurs processus de responsabilisation ; et qu'ils aident à faciliter une meilleure différenciation entre les signataires en fonction des progrès effectués.

Cette consultation a 4 objectifs :

- 1. Déterminer sur lequel des obstacles à un système financier durable se situant dans les pratiques, les structures et la réglementation du marché (« les risques du système financier »), les PRI et ses signataires devraient travailler de concert dans le but d'y remédier.**

Cette consultation souligne et sollicite des commentaires sur les causes sous-jacentes des problèmes de risque et de durabilité dans le système financier, les facteurs qui influencent ceux-ci et le cadre que nous allons utiliser pour prioriser les projets auxquels les Principes peuvent avoir à s'atteler à l'avenir. Après la fermeture de la période de consultation, nous donnerons la priorité à 5-10 projets destinés à soutenir le développement d'un système financier plus durable.

- 2. Déterminer dans quelle mesure les PRI devraient utiliser les objectifs de développement durable (ODD) en tant que cadre pour encourager l'impact sur le monde réel parmi ses signataires.**

Cette consultation est également destinée à recueillir des avis sur la manière dont les PRI et les signataires, par le biais de leurs activités d'investissement responsable, devraient chercher à avoir un plus grand impact sur l'environnement extérieur. Plus précisément, cet article se penche sur la question de savoir si les objectifs de développement durable (ODD) nouvellement adoptés par les Nations Unies - qui visent à offrir (entre autres objectifs) une augmentation de la productivité, de l'offre de travail et une croissance économique en fin de compte plus forte - fournissent un cadre utile pour mesurer l'impact de l'investissement responsable sur

l'environnement extérieur. Cependant, cet article sollicite également des points de vue différents concernant la façon dont l'investissement responsable est davantage en mesure de contribuer aux objectifs de société, et sur la manière dont cette contribution pourrait être mesurée.

3. Déterminer si les Principes devraient être mis à jour afin de refléter les questions soulevées dans ce document.

La consultation demande si les Principes doivent être mis à jour afin de mieux saisir les questions soulevées dans le présent document, y compris le rôle important que les PRI et les signataires peuvent jouer dans la lutte contre les risques du système financier et dans la promotion d'un système financier durable, tel qu'il est prévu par la Mission.

4. Déterminer comment les PRI doivent définir leur réussite au cours de la prochaine décennie.

Dans son évaluation indépendante des progrès réalisés par les PRI à ce jour, Steward Redqueen a noté que lorsque les PRI ont été créés, ils ne se sont pas fixés d'objectifs ni de mesures de réussite en vue de leur développement à plus long terme. Cette consultation recueille des points de vue sur la façon dont les PRI devraient définir leur réussite au cours de leur deuxième décennie et les objectifs qu'ils devraient utiliser en vue de suivre leur progression menant à la réalisation de leur mission.

« En tant qu'investisseurs institutionnels, nous avons le devoir d'agir dans le meilleur intérêt à long terme de nos bénéficiaires. Dans ce rôle de fiduciaire, nous croyons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent influencer sur la performance des portefeuilles d'investissement (à des degrés divers dans les entreprises, les secteurs, les régions, les classes d'actifs et dans le temps). Nous reconnaissons également que l'application de ces Principes pourrait permettre de mieux aligner les investisseurs avec les objectifs plus larges de la société ».

Préambule aux Principes

« L'ajustement du système financier à des fins de durabilité n'est pas une notion lointaine, cela se produit déjà. Une « révolution en douceur » s'opère alors que les sociétés d'investissement, les responsables politiques et, de plus en plus, les organismes de contrôle financier, répondent à la nécessité de mettre en place des systèmes financiers robustes et durables adaptés aux besoins du 21^e siècle. Mais ce changement est encore à un stade précoce et doit être approfondi. »

Enquête du PNUE dans la conception d'un système financier durable [2015]

Les investisseurs ont un rôle important à jouer en termes de mise au point d'un système financier plus durable. Un système financier résilient permettra aux participants du système de mieux répondre aux besoins de leurs bénéficiaires. Un système financier qui aligne ses activités et ses objectifs sur les limites de l'environnement naturel et les besoins d'une société juste et équitable, tels qu'ils sont prévus par le préambule des Principes, est davantage en mesure de remplir sa fonction dans la société et donc d'être plus résistante.

ÉLABORATION D'UN SYSTÈME FINANCIER DURABLE

Pourquoi les investisseurs devraient agir

Le système financier fait partie intégrante des économies modernes et contribue énormément au bien-être de la société. Il permet aux individus, aux organisations et aux gouvernements de stocker et d'avoir accès à leurs revenus et actifs de manière fiable, en vue d'une utilisation actuelle et future. Il devrait également veiller à ce que le capital soit disponible pour soutenir l'investissement productif, l'innovation et la consommation actuelle et future. En fin de compte, il devrait soutenir un développement économique durable et équitable.

La réalité, cependant, est que le système financier ne fonctionne pas aussi efficacement qu'il le devrait. Il ne présente pas les caractéristiques que les participants du marché associeraient typiquement au fait d'être durable, comme le fait d'être équitable, résilient, transparent, efficace, inclusif, bien gouverné et aligné sur les besoins de la société.

Il est sensible aux risques et aux défis de la durabilité qui peuvent se manifester de diverses manières : dans la relation entre les investisseurs et les entreprises ; dans la relation entre les entreprises et leurs dirigeants, propriétaires, bénéficiaires et les conseillers de la chaîne d'investissement ; dans le fonctionnement des marchés dans lesquels nous investissons ; ou en tant qu'externalités.

Certains risques et défis de durabilité, qu'ils conduisent à des événements spécifiques de choc ou s'accumulent au fil du temps, peuvent limiter la capacité du système financier à fonctionner de manière efficace et équitable. Les risques systémiques ont le potentiel pour faire s'effondrer le système financier tout entier, ce qui peut nuire à la capacité des fiduciaires et autres investisseurs institutionnels à assurer leur fonction.

C'est sans aucun doute le matériel pour les investisseurs, en particulier les investisseurs institutionnels, qui ont une responsabilité en matière de réduction du risque au minimum et d'augmentation maximale des rendements à long terme. Parce que le fonctionnement du système financier influe sur la performance des investisseurs institutionnels, ces mêmes

investisseurs devraient examiner le fonctionnement du système financier dans son ensemble, y compris son objectif, sa conception, son efficacité et sa capacité de résistance aux risques et aux défis de la durabilité.

Cependant, de nombreux signataires trouvent qu'ils font des progrès limités en ce qui concerne l'investissement responsable, et dans certains cas, investissent d'une manière qui nuit à l'économie et à l'environnement naturel, parce que le système financier plus large n'incite pas un développement économique durable, en raison de plusieurs des conditions décrites dans le présent document.

Les investisseurs ont donc un intérêt personnel important à soutenir un système financier plus durable. Ils peuvent - et devraient - travailler de concert pour identifier et s'attaquer aux conditions sous-jacentes qui rendent le système financier moins durable dans la société et moins résilient.

Le rôle et la contribution des PRI

Les six Principes qui sous-tendent les PRI abordent les relations entre les investisseurs et les sociétés émettrices, et la mesure dans laquelle les questions ESG informent ces relations. Cependant, les PRI ont toujours reconnu le fait que l'application des Principes se déroule dans un contexte plus large. Leur mission stipule que : « Un système financier mondial économiquement efficace et durable est une nécessité pour la création de valeur à long terme. »

Nous encourageons déjà les signataires à répondre aux risques du système financier, notamment : à fournir des conseils sur la façon d'intégrer les externalités comme le changement climatique ; à fournir des conseils aux investisseurs institutionnels sur la façon d'intégrer les considérations ESG dans les mandats ; à améliorer la divulgation de la durabilité des entreprises via l'initiative Sustainable Stock Exchanges ; et à réaffirmer la nécessité d'intervenir sur les questions ESG dans le cadre de l'obligation fiduciaire des investisseurs.

L'objectif de ce programme est de soutenir le développement d'un système financier durable. Nous définissons cela comme

un système qui contribue aux besoins de la société, qui soutient le développement économique durable et assure la santé de l'environnement naturel. Cela impliquera de créer les conditions - par exemple, dans les pratiques de marché, les structures et la régulation des marchés - rendant possible la réalisation d'un système financier durable tout en abordant les obstacles clés du progrès.

Pour avoir une vision plus claire de la manière de s'atteler aux risques du système financier et aux défis posés par le développement durable, nous avons besoin :

- d'examiner le travail des autres ;
- de regarder vers l'avenir ;
- d'être clair sur le type de système financier que nous voulons ;
- d'examiner les risques et les défis posés par le développement durable qui contribuent à un système non durable ;
- de comprendre le changement de facteurs dans le système financier ;
- de prioriser notre effort de travail futur.

Nous avons examiné 20 rapports de recherche clés publiés depuis 2008 sur la réforme du secteur financier (voir annexe 1), et avons consulté le système financier et des experts en investissement. Nous avons identifié les parties du système financier que les investisseurs et les PRI sont en mesure d'influencer, et identifié plus de 30 conditions sous-jacentes susceptibles de menacer la viabilité du système. Alors que nous travaillons pour remplir notre mission, nous devons également être conscients de la façon dont le système financier va changer au fil du temps et examiner la façon dont cela pourrait nuire à nos efforts. Ce document identifie également les facteurs menant à ces changements. Tout au long de la consultation avec les signataires, nous discuterons plus en détail du type de système financier que nous voulons, notamment de l'objectif du système et de ses caractéristiques souhaitables.

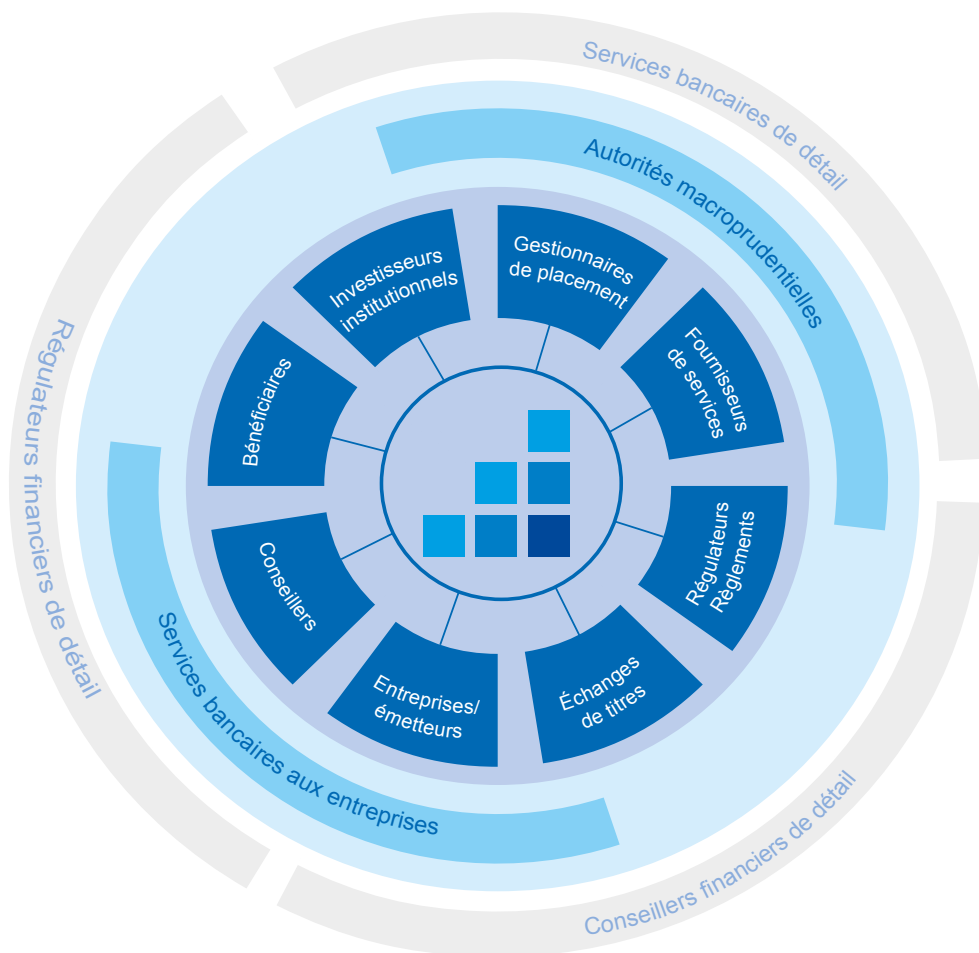
En plus de ce document de consultation, nous allons publier notre analyse des [20 rapports de recherche](#) clés ainsi qu'une [discussion supplémentaire](#) des éléments de ce programme destinée à informer les signataires..

Champ d'application

Compte tenu de la base de signature des PRI, et de l'endroit où nous sommes susceptibles d'avoir le plus d'influence, l'**objectif principal** de ce programme porte sur la chaîne de valeur de l'investissement, notamment les bénéficiaires (par exemple les épargnants, les détenteurs de polices d'assurance) ; les investisseurs institutionnels (par exemple, les fonds de pension, les (ré)assureurs) ; les gestionnaires de placements, les conseillers et les fournisseurs de services (par exemple, les conseillers en investissement, les agences de notation, les banques d'investissement), les entreprises et les émetteurs, les bourses de valeurs mobilières et les organismes de réglementation et règlements connexes.

Comme **objectif secondaire**, le programme comprend les parties du système financier qui, tout en étant importantes pour notre affiliation, sont des domaines où les PRI ont moins d'influence directe. Les exemples incluent les autorités macroprudentielles (par ex. celles qui sont responsables de paramètres de politique monétaire et économique plus larges) et le secteur bancaire (notamment son rôle en tant que source de crédit aux entreprises).

Ils **excluent** les conseillers financiers aux particuliers, les banques (en tant qu'institutions de dépôt et fournisseurs de crédit aux particuliers), la réglementation financière ou les régulateurs financiers pour les particuliers (à l'exception des régimes d'investissement gérés).



QUESTION

1) Êtes-vous d'accord avec le fait que ces inclusions et exclusions cernent avec pertinence le système financier sur lequel les PRI devraient se concentrer ?

OUI

NON

Des éléments devraient-ils être ajoutés au champ d'application ? Des éléments devaient-ils être retirés du champ d'application ?

Causes sous-jacentes de risque et leurs conséquences

Nous avons classé les domaines de risque et de défi en nous confrontant au système financier dans quatre domaines :

- la relation entre les investisseurs et les entreprises ;
- la relation entre les investisseurs et les gestionnaires, les propriétaires, les bénéficiaires et les conseillers de la chaîne d'investissement ;
- le fonctionnement des marchés dans lesquels nous investissons ;
- externalités.

Dans ces quatre domaines, nous avons identifié plus de 30 conditions sous-jacentes susceptibles de causer l'échec du système dans son soutien au développement économique durable¹ :

1. La relation entre les investisseurs et les entreprises

- Diversification de l'investissement, et la perte de contrôle de la propriété dans les sociétés
- Faiblesses de la réglementation de la gouvernance d'entreprise, ce qui limite le contrôle de la propriété
- Relations mandant-mandataire, et défis à relever pour s'assurer que la direction de l'entreprise agit dans les intérêts des investisseurs
- Manque d'incitations visant à encourager ou à exiger des activités commerciales plus durables
- Manque de transparence de la part des entreprises et des investisseurs en ce qui concerne la façon dont ils intègrent les questions ESG
- Accent à court terme sur les rendements financiers
- Manque d'attention apporté aux questions ESG dans la recherche sur l'investissement et la prise de décision

Un **exemple** de condition sous-jacente dans la relation entre les investisseurs et les entreprises est que la diversification des investissements a conduit à une perte de contrôle de la propriété dans les entreprises.

Les investisseurs qui ont des portefeuilles diversifiés ont des participations d'actions plus faibles dans les entreprises individuelles. Cela signifie qu'ils ont moins d'influence sur la gestion de l'entreprise, qu'ils sont moins enclins à s'engager avec des entreprises individuelles (ceci en raison du fait que chaque entreprise représente une partie relativement petite du portefeuille de placements) et ont une moindre capacité à influencer les principaux actionnaires ou les actionnaires importants.

Les **conséquences** de cette condition sous-jacente incluent par exemple, que des actionnaires peuvent être mal équipés pour tenir compte des conseils ou que la structure et l'échelle de rémunération des entreprises peuvent être incompatible avec les intérêts de l'investisseur.

2. La relation entre les investisseurs et les gestionnaires, les propriétaires, les bénéficiaires et les conseillers dans la chaîne d'investissement

- Manque d'attention envers les intérêts généraux des bénéficiaires
- Cultures, valeurs, processus de cupidité et de prise de décision au sein du système d'investissement
- Relations mandant-mandataire (intermédiation)
- Manque d'alignement entre le système financier et les objectifs de durabilité
- Accent à court terme sur les rendements financiers
- Pratiques et processus d'investisseurs (par exemple la gouvernance, l'évaluation des risques, [compétences, connaissances, croyances, valeurs] divulgation)
- Manque de transparence (par exemple, du gestionnaire envers les propriétaires, des propriétaires envers les bénéficiaires, des conseillers envers les clients)

1 Pour obtenir une description des 30 causes sous-jacentes de risque et des 60 autres conséquences connexes, veuillez consulter l'Annexe 2 et le [rapport complémentaire détaillé](#).

- Faiblesses de la réglementation (y compris le manque de clarté sur la gouvernance globale du système financier)
- Attention insuffisante à « ne causer aucun préjudice »
- Déconnexion entre les décisions d'investissement et l'économie réelle

Un **exemple** de condition sous-jacente dans la chaîne d'investissement déléguée est l'intermédiation à travers les relations mandant-mandataire.

Alors que les mandants devraient surveiller et superviser correctement leurs mandataires, la complexité et la longueur de la chaîne d'investissement peut rendre cela extrêmement difficile.

Les **conséquences** de cette condition peuvent inclure des incitations inappropriées (par exemple, la chaîne directe et les fournisseurs de services), des asymétries de l'information et, par conséquent, un manque d'alignement des intérêts dans la chaîne d'investissement déléguée.

3. Le fonctionnement des marchés dans lesquels nous investissons

- Manque d'alignement entre les marchés et les objectifs de durabilité
- Manque de compréhension de la part du décideur des meilleurs leviers visant à orienter ou motiver le comportement des investisseurs
- Incohérence ou contradiction dans les politiques gouvernementales
- Manque de transparence
- Faiblesses dans la supervision du système financier par les régulateurs et les autorités de marché
- Vision à court terme par les acteurs du marché (par exemple les échanges, les courtiers)
- Stratégies d'investissement communes et conseils d'investissement commun

Un **exemple** de condition sous-jacente dans la structure et la fonction des marchés est un manque de compréhension du décideur ou un accent sur les meilleurs leviers destinés à piloter ou motiver le comportement des investisseurs.

Une **conséquence** de cette condition peut être le fait que la politique est inefficace à encourager ou à exiger des investisseurs qu'ils tiennent compte des préoccupations liées à l'ESG/la durabilité dans leurs processus d'investissement.

Parmi les autres conséquences de cette condition figure un manque d'incitations du marché aux comportements à long terme de la part des investisseurs et une compréhension relativement faible de la part de l'investisseur de l'incidence global des activités d'investissement sur la société.

4. Externalités

- Incohérence ou contradiction de la politique (politique de développement durable), conduisant à des défaillances ou des externalités du marché
- Mise en œuvre inefficace de la politique et de la surveillance (coordination et mise en œuvre des politiques présentes)
- Précédents de common law
- Saisie de la politique par des intérêts particuliers/sectoriels
- Politique financière insuffisante pour relever les défis de la durabilité
- Inefficacité en matière de gouvernance et de réglementation
- Manque d'attention porté aux conséquences sociales et environnementales de l'investissement
- Paradigme de croissance

Un **exemple** de condition sous-jacente qui conduit à des externalités dans l'économie est la saisie de la politique par des intérêts particuliers ou sectoriels.

Parmi les exemples de **conséquences** de la saisie de la politique figurent des incitations du marché inadéquates ou inefficaces, des flux de capitaux mal répartis et une attention insuffisante portée aux préoccupations liées à l'ESG/la durabilité dans les processus d'investissement.

Une liste détaillée des conséquences pour chaque domaine de risque sous-jacent est disponible en Annexe 2. Nous

estimons qu'une concentration sur les conditions sous-jacentes qui entraînent des risques et des défis dans le système est susceptible de fournir les connaissances les plus utiles pour une réforme significative. C'est donc une formulation utile lorsqu'on envisage le fonctionnement du système dans son ensemble, tandis qu'il peut être nécessaire de traiter les conditions sous-jacentes simultanément ou dans un ordre déterminé. Une fois que nous avons priorisé les causes principales d'un système financier viable, les points d'intervention potentiels peuvent être identifiés.

QUESTION

2) Êtes-vous d'accord avec le fait que cette liste, et la liste plus détaillée dans le [document complémentaire](#), cerne avec pertinence les causes des risques et des défis en vue du développement d'un système financier durable auxquels les PRI pourraient s'atteler ?

OUI

NON

Des risques, des défis ou des causes doivent-ils être ajoutés à la liste actuelle ? Des risques, des défis ou des causes doivent-ils être retirés de la liste actuelle ?

Facteurs de changement

Nous avons identifié les facteurs de changement ayant une influence sur le système financier, pour informer où les PRI et leurs signataires pourraient chercher à intervenir (voir Annexe 2-1). L'identification de ces facteurs assurera que le travail des PRI demeure pertinent pour le système financier futur. S'inspirant du travail du Forum économique mondial, dans [The Global Financial System : Policy Recommendations for the Future](#), nous identifions sept grandes forces qui façonnent le système financier futur :

- l'évolution démographique ;
- des changements structurels dans la conception des pensions ;
- la croissance de marchés émergents ;
- la technologie ;
- la réglementation après la crise financière mondiale ;
- la confiance dans le système financier ;
- l'inclusion financière.

Nous reconnaissons également le fait que des forces géopolitiques et d'autres forces très variées vont façonner l'avenir. Bien que celles-ci peuvent avoir un impact direct limité sur le système financier, elles modifieront profondément le contexte dans lequel fonctionne le système financier et, à leur tour, auront des répercussions ou des conséquences pour le système financier. Elles comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- la dégradation de l'environnement (par exemple, les changements climatiques) ;
- l'épuisement des ressources naturelles ;
- l'érosion du multilatéralisme ;
- la montée du nationalisme ;
- le protectionnisme ;
- la corruption systémique ;
- le conflit.

QUESTION

3) Êtes-vous d'accord avec le fait que ceux-ci sont les facteurs de changement les plus importants à surveiller pour s'assurer que le travail des PRI reste pertinent pour le système financier futur ?

OUI

NON

Des facteurs devraient-ils être ajoutés à la liste actuelle ?
Des facteurs devraient-ils être retirés de la liste actuelle ?

Comment les PRI détermineront quels projets faire avancer

Suite à cette consultation, nous allons dresser une présélection de 5 à 10 projets dont nous croyons qu'ils contribueront matériellement à un système financier durable et pour lesquels les PRI ont un avantage unique dans les activités principales des investisseurs. Les projets viseront à contribuer au type de système financier que nous voulons, à être dans le cadre du système que nous pouvons influencer et à traiter les facteurs de changement au sein du système.

De plus, nous considérerons les PRI comme étant bien placés pour travailler dans une zone spécifique dans les cas suivants :

- Il y a un rôle de représentation pour les investisseurs sur le problème en question. Autrement dit, les investisseurs peuvent jouer un rôle dans la correction ou l'atténuation du facteur déterminant ou des symptômes qui en découlent.
- Il y a un rôle pour les PRI et pour la base de signataire des PRI : nous sommes un organisme crédible faisant autorité, avec une grande base de signataires. Ceci fournit de la légitimité, de la crédibilité, de la connaissance et de l'expertise.
- Nous avons les capacités et les moyens nécessaires pour apporter une contribution significative : nous avons maintenant une capacité de politique solide, notamment un personnel expérimenté dans les politiques publiques, la gestion des programmes et la gestion du changement.
- Nous pouvons livrer les projets ou les interventions en question : nous avons un modèle robuste pour intensifier et réaliser des projets de changement sur l'investissement et la politique. Cela peut être résumé, notamment : (a) effectuer des recherches (en utilisant l'expertise en interne et/ou des ressources d'experts externes, en collaboration avec les partenaires concernés, le cas échéant), (b) acquérir une expertise (par le biais du processus de recherche), (c) identifier les actions ou les interventions nécessaires pour remédier aux problèmes en question, (d) la mise en œuvre et la livraison, à travers la mobilisation des ressources, le renforcement des équipes de mise en œuvre et des partenariats efficaces.
- Le problème en question nécessite une vaste consultation et un dialogue avec les investisseurs ou d'autres groupes de parties prenantes : nous avons des antécédents bien établis de consultation avec le secteur de l'investissement et des groupes d'intervenants plus larges sur une variété de questions telles que les besoins de capacité ESG dans le secteur de l'investissement institutionnel européen, la politique et la réglementation (par exemple, un projet d'obligation fiduciaire, des soumissions de politiques publiques).

Sans préjuger de notre travail futur, les solutions possibles que nous mettrions en œuvre dans des projets spécifiques seraient probablement dans les domaines suivants :

- pratiques d'investissement ;
- structures de l'industrie ;
- politique et réglementation ;
- données et informations ;
- normes et culture ;
- compétences et connaissances ;
- réseaux et canaux de communication.

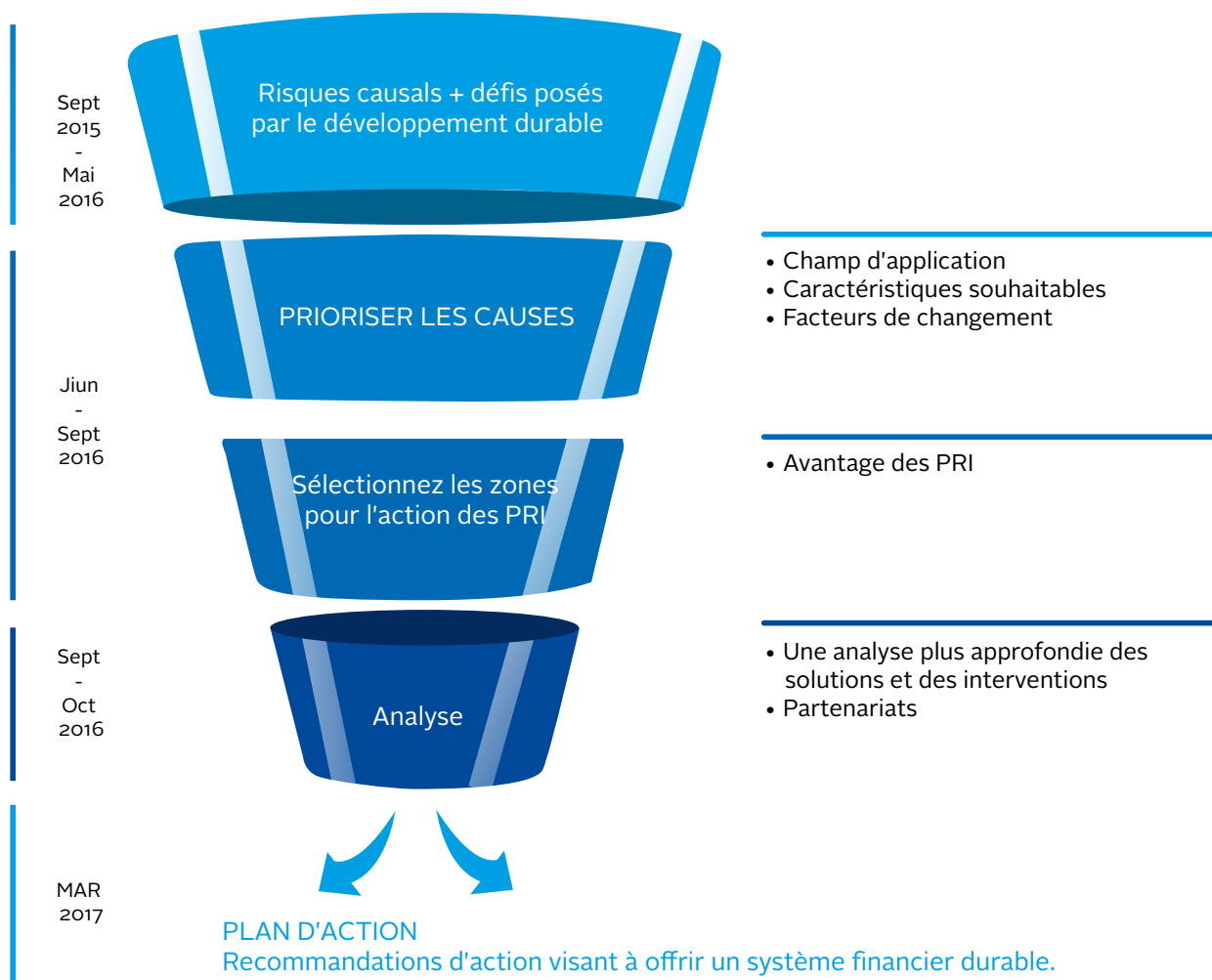
Exemple de projets ou d'interventions potentielles

Cause sous-jacente : Les faiblesses de la politique financière à résoudre les problèmes de développement durable contribuent aux flux de capitaux inadéquats ou mal répartis.

Parmi les interventions possibles :

Pratiques d'investissement : Soutenir le développement des marchés liquides pour les instruments de financement des infrastructures vertes.

Données et informations : Élaborer des plans nationaux de levée de capitaux qui expliquent comment les gouvernements ont l'intention de financer la livraison d'une économie zéro carbone et la livraison des objectifs de développement durable.



LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pourquoi les investisseurs devraient agir

Le préambule aux Principes affirme que l'investissement responsable pourrait mieux mettre en phase les investisseurs avec les « objectifs plus larges de la société ». Ces objectifs sociétaux peuvent être considérés comme englobant les [17 objectifs de développement durable \(ODD\)](#), qui ont été convenus lors de la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies en Septembre 2015.²

Les 17 objectifs visent, entre autres choses, à prendre des mesures sur le changement climatique et l'environnement, à améliorer l'accès à la santé et à l'éducation, à stimuler l'innovation et l'infrastructure, et à construire des institutions et des partenariats solides. Chacun des objectifs sera atteint en remplissant un certain nombre d'objectifs spécifiques. Pour les investisseurs, ils constituent un plan de développement, soutenu par les gouvernements et leurs citoyens, qui aura une influence sur le risque et les opportunités d'investissement, avec le temps. Les ODD sont un impératif économique. La réalisation de ces objectifs signifierait une plus grande productivité et une augmentation de l'offre de main-d'œuvre pour aboutir à une croissance plus forte.

En tant qu'organisation pour l'investissement responsable soutenue par l'ONU, les PRI ont la responsabilité d'examiner comment ils peuvent répondre aux attentes des ODD et les intégrer potentiellement dans les activités d'investissement. [L'évaluation externe des PRI](#) par Steward Redqueen a également recommandé que les PRI et leurs signataires aspirent plus explicitement un « changement du monde réel » par le biais de leurs activités d'investissement responsable. Contribuer aux ODD pourrait fournir un cadre aux signataires et aux PRI pour mesurer et démontrer cette incidence.

Le rôle et la contribution des PRI

Nous avons collaboré avec ShareAction afin de demander aux signataires leurs points de vue concernant la pertinence des ODD sur leurs activités d'investissement. Les [résultats](#) sont basés sur les réponses à une enquête de plus de 50 investisseurs avec 5,9 billions de dollars d'actifs sous gestion et des entrevues avec 12 autres parties prenantes. Une majorité (65%) des répondants ont convenu qu'agir sur les ODD « s'aligne sur leurs obligations fiduciaires » et 62% estiment qu'agir sur les ODD « peut créer des opportunités pour des retours d'investissement accrus ». 44% conviennent qu'« une faible progression vers les ODD représente un risque important pour notre organisation » et plus de la moitié ont identifié le fait de travailler à la réalisation de l'ensemble des 17 ODD comme ayant un potentiel élevé ou moyen pour aider à satisfaire aux objectifs de placement de leurs organisations. 75% des répondants ont dit qu'ils prennent déjà des mesures sur trois ODD ou davantage.

On peut conclure à partir de cette enquête que les signataires se montrent intéressés par un soutien accru de la part des PRI en ce qui concerne leurs activités liées aux ODD. Il est possible de tirer une conclusion similaire de notre récent sondage signataire, avec une grande majorité de signataires soulignant le changement climatique comme un domaine clé permettant une analyse et un soutien plus poussés.

Dans une certaine mesure, le travail des PRI et des signataires est déjà aligné sur les ODD. Les activités des PRI contribuent indirectement à neuf des ODD,³ parmi lesquels : 2) la faim ; 3) la santé ; 6) l'eau ; 7) les énergies renouvelables ; 8) le travail décent et l'emploi ; 13) le changement climatique ; 15) la biodiversité et la déforestation ; 16) la paix et la justice ; 17) le partenariat mondial.

2 Les paragraphes 39, 44, 67, 69, 89 se réfèrent tous à des partenariats avec des acteurs privés et invitent à contribuer à leur avancement.

3 Les PRI ont mené une évaluation axée sur les enjeux de la relation entre les initiatives actuelles et les ODD.

Cette contribution est indirecte parce que notre travail est retiré en plusieurs étapes des résultats visés dans les ODD. Par exemple, nous soutenons les investisseurs dans leur travail avec des tiers - généralement, des sociétés et des gouvernements - qui ensuite mènent des activités susceptibles d'influer sur les ODD. Les engagements ESG et certaines activités politiques contribuent de la manière la plus directe aux ODD. Nous pouvons conclure que notre cadre actuel basé sur la mission et le principe contribue aux ODD. Cependant, l'ampleur de cet impact n'est pas bien compris et nous n'avons pas tenté de quantifier ou de suivre l'impact qualitatif ou quantitatif de ses activités sur les ODD.

Un autre développement qui mérite d'être mentionné est le fait qu'un nombre croissant de signataires sont déjà en mouvement, passant d'une approche basée sur les processus à une approche visant explicitement à générer des résultats et un impact plus durables.

Options pour les PRI

Il existe plusieurs options disponibles pour mieux intégrer les ODD dans les activités d'investissement responsable des signataires et des PRI, notamment :

- 1) Développer davantage le cadre de reddition de comptes afin que, en plus des indicateurs de reddition de comptes basés sur la politique et le processus, ils cernent également le résultat ou l'impact des activités d'investissement responsable des signataires (peut-être en utilisant les ODD en tant que cadre d'impact). Les signataires pourraient alors être reconnus et récompensés pour leur travail par l'intermédiaire de notre processus de reddition de comptes et d'évaluation.
- 2) Définir et mesurer l'impact des PRI et des activités actuelles des investisseurs à l'appui des ODD et communiquer publiquement sur les façons dont ces activités soutiennent les ODD.
- 3) Mettre en lien le travail des PRI portant sur un système financier durable avec les résultats environnementaux et sociaux, tant du point de vue des risques du système que du point de vue de la réalisation de l'objet du

système financier, y compris le financement du développement économique durable. Ce travail peut être intégré dans notre processus de reddition de comptes et d'évaluation et /ou d'autres Principes.

- 4) Mener des activités de politique et de recherche à l'appui d'ODD spécifiques préoccupants pour les signataires du point de vue de l'importance de l'investissement.
- 5) Cibler notre travail de pratiques d'investissement sur la délivrance de conseils sur la façon dont l'investissement responsable et l'intégration ESG peuvent contribuer aux ODD.
- 6) Poursuivre les travaux afin d'élaborer comment le Principe 2 (intégration ESG dans la propriété active) pourrait fonctionner en tant que mécanisme de distribution pour les activités SDG par les investisseurs (en partenariat pour préparer une analyse sur la contribution de la société émettrice ODD et fournir des conseils sur l'engagement de l'entreprise par rapport aux ODD).

Chacune de ces approches pourrait servir de base en vue de reconnaître explicitement l'importance de l'impact positif ESG des activités d'investissement responsable, et donc de la contribution des signataires aux ODD dans les Principes.

QUESTION

- 4) Comment les PRI peuvent-ils mieux soutenir les signataires pour aligner leurs activités d'investissement responsable avec les ODD ?

QUESTION

- 5) Comment les PRI peuvent-ils mieux cerner les impacts et les résultats des activités d'investissement responsable des signataires via son cadre de reddition de comptes (par exemple, la contribution du signataire aux ODD) ?

MISE À JOUR DES PRINCIPES



Les six Principes ont été rédigés en 2006 et, comme indiqué précédemment, conçus avec les relations entre les investisseurs et les sociétés émettrices comme étant leur principale préoccupation - ils s'appliquent spécifiquement aux activités d'investissement des signataires. Dans le cadre du préambule, les signataires « s'engagent à évaluer l'efficacité et à améliorer le contenu des Principes au fil du temps » lorsqu'ils signent les PRI. Notre 10ème anniversaire fournit une occasion de le faire, surtout à la lumière de la crise financière et des conséquences qu'elle a eu sur la façon dont les investisseurs envisagent les risques du système financier.

Les six Principes restent notre objectif principal. La mission des PRI appelle à promouvoir un système financier mondial durable qui soutient la création de valeur à long terme et bénéficie à l'environnement et à la société dans son ensemble.

Bien qu'ils aient été pleinement développés et fournissent un cadre d'action pour les signataires, les PRI n'ont jamais explicitement créé un cadre propice dans leurs documents directeurs pour leur mission, qui appelle l'organisation à travailler pour « surmonter [...] les obstacles menant à un système financier durable qui se situe dans les pratiques, les structures et la réglementation du marché.

Agir pour améliorer le système financier dans son ensemble est susceptible d'être une nouvelle approche pour de nombreux signataires. L'approche se situe en dehors d'une vision traditionnelle de leur rôle en tant qu'acteurs répondant purement à l'environnement dans lequel ils opèrent, et mettant en œuvre les six principes, qui se concentrent en grande partie sur la politique et le processus d'investissement.

Elle peut donc davantage bénéficier des activités de signataire si une référence explicite à travailler à l'appui d'un système financier durable est codifiée dans les Principes des PRI et le cadre d'action. En faisant explicitement référence à ce travail, les signataires auraient un point de référence plus clair et une compréhension commune sur laquelle développer, mesurer et rendre compte de leurs progrès dans ces domaines. Au fil du

temps, le cadre de reddition de comptes et de l'évaluation des PRI pourrait également être développé de manière à ce que les signataires puissent être reconnus et récompensés pour ce travail.

Toute modification des Principes devrait être formellement approuvée par un vote des signataires des PRI et du Conseil des PRI, avec l'accord de l'Organisation des Nations Unies.

QUESTION

6) Les Principes devraient-ils être mis à jour pour inclure une référence claire à la nécessité pour les signataires de prendre des mesures pour aborder l'ensemble des risques du système financier et promouvoir un système financier durable qui bénéficie à la société dans son ensemble, comme indiqué dans la mission des PRI ? Cela pourrait par exemple être réalisé en ajoutant un septième principe.

OUI

NON

QUESTION

7) Pouvez-vous identifier d'autres révisions qu'il pourrait être nécessaire de faire pour les six Principes existants pour veiller à ce qu'ils reflètent mieux les activités d'investissement responsable et les priorités des signataires ?

OUI

NON

MESURE DES PROGRÈS ET DE L'IMPACT DES PRI

Dans son [évaluation](#), Steward Redqueen a noté que lorsque les PRI ont été créés, ils n'ont pas fixé d'objectifs ni de mesures de réussite, bien qu'ils aient maintenant des ICP et des mesures de réussite pour leurs plans stratégiques triennaux et leurs plans d'affaires annuels. Il note également que notre cadre de reddition de comptes porte essentiellement sur la saisie des politiques et des processus d'investissement plutôt que sur les progrès réels accomplis par les signataires et les impacts et les résultats de leur activité d'investissement responsable sur l'environnement extérieur et la société.

Notre but ultime est de rendre l'investissement responsable majoritaire dans le secteur de la finance, en particulier auprès des investisseurs institutionnels. La perspective à plus long terme devrait être par conséquent que la reddition de comptes relative à l'activité d'investissement responsable et les résultats pertinents pour une économie durable deviennent partie intégrante des processus normal de reddition de comptes des institutions financières. Si la reddition de comptes intégrée portant sur les questions RSE/ESG par les entreprises est l'un des objectifs des PRI et de ses signataires, la reddition de comptes IR/ESG intégrée par les institutions financières devrait être l'un de nos objectifs au cours des 10 prochaines années. Cependant, cet objectif à long terme ne devrait pas détourner l'attention de la nécessité à court et à moyen terme d'améliorer la reddition de comptes et la responsabilisation du signataire.

QUESTION

- 8) Comment définiriez-vous la réussite des PRI dans 10 ans ? Quelles mesures l'organisation devrait-elle utiliser pour déterminer si elle a atteint celle-ci et quels objectifs elle devrait mettre en place pour elle-même ?

QUESTION

- 9) Les PRI devraient-ils s'associer avec d'autres organisations de reddition de comptes établies (par exemple, GRI, IIRC) pour développer des compléments de reddition de comptes aux investisseurs pour leurs cadres de reddition de comptes sur la durabilité (selon la recommandation de Steward Redqueen) ?

OUI

NON

FORMULAIRE DE RÉPONSE DE CONSULTATION

Nous encourageons fortement l'ensemble des signataires et des parties prenantes à participer à cette consultation formelle, qui débutera le 27 mai et prendra fin le 5 août 2016. Les soumissions doivent être faites par écrit par l'intermédiaire de la plate-forme de consultation en ligne accessible sur le site unpri.org/consultation.

Les traductions seront disponibles en français, allemand, espagnol, portugais et japonais au sein de la plate-forme de consultation, ou au format PDF par courriel priconsultation@unpri.org. Les soumissions doivent être faites en anglais. Merci de soumettre UNE réponse par organisation.

Nous accueillerons deux webinaires en juin 2016 pour présenter les éléments clés de cette consultation et répondre aux questions. Veuillez voir la page [Événements](#) pour vous inscrire ou écouter une rediffusion.

Nous nous sommes engagés dans un processus de consultation transparent et inclusif. Toutes les soumissions seront une question de dossier public et postées en intégralité sur notre site web une fois la consultation finie.

Le Conseil des PRI examinera les commentaires de la consultation en septembre 2016 et élaborera des recommandations formelles, qui seront présentées lors de l'Assemblée générale des signataires (SGM) des PRI le 6 septembre 2016 lors des PRI in Person à Singapour. Un résumé de ces commentaires, ainsi que la réponse du Conseil, seront publiés après la réunion. Si nécessaire, un vote des signataires sera réalisé en octobre 2016 pour confirmer le soutien pour toutes les recommandations exigeant des changements pour les statuts ou les Principes des PRI. Veuillez adresser vos questions à priconsultation@unpri.org

Vous pouvez répondre au nombre de questions de votre choix et nous serions heureux de recevoir des commentaires sur les questions en **gras**. Veuillez limiter votre réponse à chaque question à 400 mots.

Annexe 1

Rapports de recherche clés d'analyse des risques et les défis

Les PRI ont identifié les 20 rapports suivants comme étant les principales contributions au débat sur l'examen du risque systémique et la réforme du système financier suite au krach financier de 2008. Ils offrent des informations importantes sur la structure et de fonctionnement du système financier, et identifient les domaines potentiels de travail pour améliorer sa durabilité et le rendre plus résistant à des risques spécifiques. Ils ont fourni un point de départ utile pour le travail des PRI sur les questions systémiques.

- [Aviva] Aviva Roadmap for Sustainable Capital Markets (2015)
- [Brown] Achieving Sustainable Growth, Wealth Creation and Poverty Reduction (2011)
- [European Commission] Long-Term Financing of the European Economy (2014)
- [FCLT] Focusing Capital on the Long Term Portfolio Guide (2015)
- [FCLT Perspectives] Perspectives on the Long Term (2015)
- [Future Fund] Long-Term Investing as an Agency Problem (2015)
- [G20/OECD] High-Level Principles of Long-Term Investment Financing by Institutional Investors (2013) and Report on Approaches to Support Implementation of the G20/OECD High Level Principles on Long-Term Investment Financing by Institutional Investors (2015)
- [IISD] Financial Stability and Systemic Risk: Lenses and Clocks (2012)
- [Industry Super Australia (ISA)] Facilitating Capital Formation (2013-2015)
- [Lake] Financial Reform, Institutional Investors and Sustainable Development (UNEP Inquiry, 2015)
- [Lydenberg] The Investment Integration Project (2015)
- [OECD] Aligning Policies for the Transition to a Low-Carbon Economy (2015)
- [Preventable Surprises] Institutional Investors and Climate-Related Systemic Risk (2015)
- [PRI] Signatory Consultation: Overcoming Barriers to a Sustainable Financial System (2013)
- [Roosevelt Institute] Rewriting the Rules (2015)
- [UK Parliamentary Inquiry] Parliamentary Commission on Banking Standards (2013)
- [UNEP] The Financial System We Need (UNEP Inquiry, 2015)
- [WEF 2011] The Future of Long-term Investing (2011)
- [WEF 2012] Measurement, Governance and Long-term Investing (2012)
- [WEF 2015] The Global Financial System: Policy Recommendations for the Future (2015)

Annexe 2

Exemples de conséquences de risques sous-jacents

Catégorie de risque	Conséquence
Relation entre les investisseurs et les entreprises	<ul style="list-style-type: none">• Actionnaires mal équipés pour tenir des conseils pour rendre des comptes• Échelle et structure de rémunération des entreprises• Actionnaires incapables de tenir des conseils pour rendre des comptes• Échelle et structure de rémunération des entreprises• Inégalité des incitations• Manque d'importance financière de nombreuses questions ESG• Manque de reconnaissance de l'importance (financière) potentielle des questions ESG• Processus de responsabilisation inefficaces• Manque de réflexion sur les questions ESG ou de durabilité• Information asymétrique entre les propriétaires (investisseurs) et les gestionnaires (sociétés) de capital• Les coûts de transaction associés au contrôle et à la surveillance• Manque d'attention aux impacts sur le développement durable• Stratégie et incitations sont à court terme (Société et investisseur)• Manque d'attention aux impacts sur le développement durable

Catégorie de risque	Conséquence
Chaîne d'investissement déléguée	<ul style="list-style-type: none"> • Relation entre l'obligation fiduciaire et les intérêts plus larges de la société • Déresponsabilisation des consommateurs / épargnants / bénéficiaires • Éducation financière des consommateurs / épargnants / bénéficiaires • Alphabétisation ESG et capacités des consommateurs / épargnants / bénéficiaires • Faiblesses de la réglementation et surveillance à la suite de pressions • Responsabilisation, incitations et structures de rémunération • Incitations inégales (par exemple, fournisseurs directs de chaîne et de service), et manque d'alignement des intérêts • Capacités ESG et expertise des investisseurs institutionnels • Absence de demande pour les produits et services liés à la durabilité • Engagement limité du consommateur / épargnant / bénéficiaire • Manque d'attention porté aux questions ESG dans la recherche sur l'investissement (crédit, investissement) • Manque de responsabilisation pour la performance et les impacts ESG • Faiblesses multiples dans les relations entre l'investissement et le secteur bancaire • La conception du mandat favorise la performance à court terme • Stratégies de placement à court terme, y compris le trading à haute fréquence • Gouvernance et capacités de durabilité de l'investisseur • Les croyances en matière d'investissement, les pratiques de gestion des risques se concentrent sur le transfert plutôt que sur la gestion du risque. • Comportements « toxiques » comme la latence. Plateformes de négociation internes - pôles opaques. • Manque de responsabilisation pour la performance et les impacts ESG • Manque de responsabilisation de l'investisseur institutionnel envers les bénéficiaires • Manque d'attention porté aux questions ESG dans la recherche sur l'investissement (crédit, investissement) • Marchés qui ne répondent pas aux besoins sociétaux à long terme ou qui ne les respectent pas.

Catégorie de risque	Conséquence
Structure et fonctionnement des marchés	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de compréhension de ce à quoi ressemble une bonne réglementation ESG auprès des gouvernements • Normes comptables et d'évaluation • Relations entre les organismes de notation et les sociétés de notation de crédit ou les émetteurs notés • Impunité des investisseurs pour les impacts négatifs ESG des investissements (manque de responsabilisation des individus et des institutions) • Faiblesses des divulgations des entreprises sur les questions ESG (manque de normalisation) • Manque de considération des questions ESG dans la prise de décision d'investissement (en raison des coûts externalisés, des défaillances du marché) • Mauvaise compréhension de l'impact des activités d'investissement sur l'économie • Manque d'incitations (par exemple fidélité axée sur les valeurs mobilières, avantages fiscaux pour les investisseurs à long terme) pour les comportements à long terme • Manque de cadres de reddition de comptes clairs (afin d'assurer une reddition de comptes cohérente et significative) • Réglementation financière mal intégrée • Manque d'attention aux conséquences inattendues ou indésirables (par exemple les règles applicables aux liquidités et aux fonds propres limitant la disponibilité des capitaux pour les investissements verts) • Les coûts de transaction associés au contrôle et à la surveillance • Marchés inefficaces • Cultures et valeurs au sein du système financier • Comportement de recherche de rentabilité à court terme (par exemple, pression pour réduire les déficits restreints de capitalisation) • Stratégies de placement à court terme, y compris le trading à haute fréquence • Amplification des impacts, par exemple, procyclicité, comportement de masse, les bulles de marché

Catégorie de risque	Conséquence
Externalités	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de demande pour les produits et services liés à la durabilité • Manque d'innovation dans les produits et les solutions liées à la durabilité • Flux de capitaux insuffisants ou mal répartis • Incitations inadéquates/inefficaces • Investissement limité sur les marchés ayant des défis de gouvernance et durabilité • Répartition inéquitable des coûts et des avantages de l'investissement et des activités connexes (par exemple, le chômage suite à la crise financière) • Exemple de répercussions • Utilisation combustible fossile • Émissions excessives de gaz à effet de serre • Incidence physique liée au changement climatique • Épuisement des ressources naturelles, telles que l'eau, les forêts • Services écosystémiques (par exemple, la réduction des pollinisateurs, de la biodiversité) • Impacts sociaux, tels que le chômage, la pauvreté • Droits de l'homme • Qualité et priorités en matière de croissance économique • Finances publiques • Développement durable • Instabilité politique • Inégalité (finance) • Inégalité (risques et avantages) • Diversité • Fraude et corruption • Accès à l'eau • Pollution • Produits chimiques toxiques/dangereux (gestion, élimination) • Accès à la terre/aux droits fonciers

Annexe 3

Les principaux facteurs de changement dans le système financier

Facteur clé	Commentaire
Changement démographique	<ul style="list-style-type: none">Le vieillissement des populations (nombre de retraités, augmentation de la longévité) aura une incidence sur les profils d'actif et de passif des fonds de pension et des systèmes de protection sociale. Les impacts spécifiques dépendront d'autres interventions de politique publique (par exemple, des mesures visant à encourager les gens à travailler au-delà des âges de retraite actuels, des mesures visant à améliorer la santé publique).Les post-boomers et leurs points de vue sur les services financiers, les pensions et les questions sociales / environnementales.
Changements structurels dans la conception des pensions	<ul style="list-style-type: none">Passez des régimes à prestations déterminées (PD) aux régimes à cotisations déterminées (CD) et aux régimes hybrides régimes PD / CD (par exemple, « les régimes à prestations cibles »).L'utilisation croissante des régimes de retraite personnels, tels que régimes 401(k) aux États-Unis et des véhicules d'épargne alternative (par exemple, le Lifetime ISA récemment annoncé au Royaume-Uni).Modification des rôles et influence des acteurs de système de pensions (par exemple, les conseillers en investissement, les banques, les gestionnaires d'investissement).
La croissance des marchés émergents	<ul style="list-style-type: none">Les marchés émergents occupent un rôle plus important dans le système financier international. D'ici 2020, les actifs financiers totaux à l'échelle mondiale avoisineront selon toute vraisemblance 900 mille millions de dollars, une augmentation de 50% par rapport à 2010, avec des économies en développement représentant environ 25% de ce total.Le système financier international du futur peut-il se connecter à des prestataires de services financiers, des entreprises, des institutions publiques et des ménages pour leur donner accès à une gamme de produits et services financiers abordables et de qualité, tout en protégeant les clients contre les risques, permettant d'épargner et d'investir, et de soutenir la création d'emplois et d'entreprises par le biais de l'allocation efficace du crédit et du capital ?
Technologie	<ul style="list-style-type: none">Comprend les autres fournisseurs de capitaux, les plates-formes de paiement et les solutions d'investissement automatisées.La connectivité Internet et technologies numériques redessinent la façon dont les individus, les institutions et les gouvernements interagissent les uns avec les autres, produisent et consomment des produits et des services, et rivalisent pour les ressources, l'information et les clients.Les paradigmes de coûts historiques, qui ont servi de barrières à l'entrée s'érodent.Les institutions financières traditionnelles ne contrôlent plus la chaîne entière de valeur.L'innovation rendue possible par la technologie peut bénéficier à des segments de marchés mal desservis du fait de mécanismes de distribution améliorés, de la concurrence accrue, de la baisse des coûts et de la création de nouveaux produits financiers. Un facteur clé de cette transformation développe la propriété globale de smartphone.Les nouveaux arrivants échappent souvent au domaine traditionnel de l'élaboration des politiques et aux questions de réglementation soulevées telles que : À quel point les nouveaux modèles et produits commerciaux seront-ils durables en période de stress économique ? Comment les entreprises de technologie financière assurent-elles des pratiques appropriées de collecte et d'usage de données de la clientèle ? Quels sont les cyber-risques liés ?

Facteur clé	Commentaire
Règlementation après la crise financière mondiale	<ul style="list-style-type: none"> • La crise financière mondiale a exposé les conséquences d'un système financier mondial fortement interconnecté et complexe. • Il y a eu des changements significatifs dans les politiques réglementaires et monétaires (par exemple, l'adéquation des fonds propres, les normes de liquidité) visant à assurer la sécurité et la solidité du système financier et à soutenir la croissance économique. • Des institutions d'importance systémique ont été nécessaires pour codifier les plans de résolution en cas de liquidation. • Les correspondants bancaires ont été identifiés comme une activité qui est en retrait au sein des entreprises de services financiers du secteur privé. Cela pourrait avoir un impact défavorable sur les économies en développement en coupant un canal essentiel menant au système financier international.
Confiance/perde de confiance	<ul style="list-style-type: none"> • Les systèmes d'incitation mal conçus, la divulgation insuffisante des risques, la gouvernance d'entreprise laxiste, la faiblesse des contrôles internes et les activités illégales ou contraires à l'éthique de certains acteurs du marché ont tous été des causes profondes de la crise financière mondiale. • Le secteur financier exerce des fonctions indispensables telles que l'accès à l'épargne et à l'investissement, la fourniture d'une protection contre les risques et le soutien à la création de nouveaux emplois et d'entreprises. Il est essentiel que le secteur fonctionne pour assurer ces fonctions pour la société d'une manière stable et durable. • Les critiques du système financier comprennent les subventions implicites pour les entreprises considérées comme « trop grosses pour faire faillite » qui peuvent permettre aux institutions financières de profiter d'un accès privilégié au financement à faible coût, mais protègent les créanciers en cas d'échec ; les interconnexions complexes et souvent opaques qui existent entre les grandes institutions financières et les participants de l'industrie ; les systèmes d'incitation mal conçus ; l'endettement excessif ; les liquidités insuffisantes ; les normes fiduciaires inadéquates ou non appliquées ; et les activités illégales ou contraires à l'éthique de certains acteurs du marché. • Le secteur de la finance a également pris une série de mesures pour changer la façon dont elle exerce ses activités. Ces efforts conjugués ont abouti à une réduction significative de l'effet de levier, une augmentation des réserves et une meilleure adéquation des fonds propres. • Des modifications ont été apportées au montant et à la structure de la rémunération ainsi qu'aux pratiques commerciales comme la formation, la dénonciation, les ventes et l'approbation des produits.
L'inclusion financière/l'accès aux services financiers	<ul style="list-style-type: none"> • L'inclusion financière est absente pour plus de 2 milliards d'adultes à l'échelle mondiale. L'inclusion financière est reconnue comme essentielle à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique. • La numérisation des services financiers, notamment l'épargne, le crédit, les paiements, les transactions et l'assurance, a considérablement augmenté le nombre d'individus financièrement inclus au cours des dernières années.

The Principles for Responsible Investment (PRI) Initiative

The PRI Initiative is a UN-supported international network of investors working together to put the six Principles for Responsible Investment into practice. Its goal is to understand the implications of sustainability for investors and support signatories to incorporate these issues into their investment decision making and ownership practices. In implementing the Principles, signatories contribute to the development of a more sustainable global financial system.

The Principles are voluntary and aspirational. They offer a menu of possible actions for incorporating ESG issues into investment practices across asset classes. Responsible investment is a process that must be tailored to fit each organisation's investment strategy, approach and resources. The Principles are designed to be compatible with the investment styles of large, diversified, institutional investors that operate within a traditional fiduciary framework.

The PRI Initiative has quickly become the leading global network for investors to publicly demonstrate their commitment to responsible investment, to collaborate and learn with their peers about the financial and investment implications of ESG issues, and to incorporate these factors into their investment decision making and ownership practices.

More information: www.unpri.org



The PRI is an investor initiative in partnership with **UNEP Finance Initiative** and the **UN Global Compact**.

United Nations Environment Programme Finance Initiative (UNEP FI)

UNEP FI is a unique partnership between the United Nations Environment Programme (UNEP) and the global financial sector. UNEP FI works closely with over 200 financial institutions that are signatories to the UNEP FI Statement on Sustainable Development, and a range of partner organisations, to develop and promote linkages between sustainability and financial performance. Through peer-to-peer networks, research and training, UNEP FI carries out its mission to identify, promote, and realise the adoption of best environmental and sustainability practice at all levels of financial institution operations.

More information: www.unepfi.org



UN Global Compact

Launched in 2000, the United Nations Global Compact is both a policy platform and practical framework for companies that are committed to sustainability and responsible business practices. As a multi-stakeholder leadership initiative, it seeks to align business operations and strategies with ten universally accepted principles in the areas of human rights, labour, environment and anti-corruption, and to catalyse actions in support of broader UN goals. With 7,000 corporate signatories in 135 countries, it is the world's largest voluntary corporate sustainability initiative.

More information: www.unglobalcompact.org

